



ARRÊTÉ N° 104/2024

Circulation Alternée par Panneaux Rue de la Source Du 1^{er} au 12 Juillet 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise LESSARD en date du 26 juin 2024 de réglementer la circulation rue de la Souce pour des travaux de voirie du 1^{er} au 12 juillet.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de voirie, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue de la Source du 1^{er} au 12 juillet 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise LESSARD.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise LESSARD.

Fait à QUÉVERT, le 26/06/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

